

L'ABSENTÉISME AU TRAVAIL POURSUIT SA PROGRESSION

Selon le baromètre du groupe Apicil, mené en collaboration avec le cabinet conseil JLO, le taux d'absentéisme est passé de 4,27 % en 2023 à 4,41 % en 2024, soit une légère augmentation de 0,14 point en un an. Ces arrêts de travail sont portés par les troubles psychosociaux, en particulier les dépressions et le burn-out, et le micro-absentéisme.

L'absentéisme en entreprise continue sa progression. Selon la quatrième édition de l'Observatoire des arrêts de travail du groupe de protection sociale Apicil, menée en collaboration avec le cabinet de conseil JLO, le taux d'absentéisme a atteint 4,41 % en 2024, contre 4,27 % l'année précédente. Si cette hausse de 0,14 point reste modérée, elle témoigne d'une tendance persistante qui préoccupe les employeurs et les pouvoirs publics.

L'étude, qui s'appuie sur les données de 53 000 entreprises clientes représentant plus d'un million de salariés, dresse un tableau contrasté. Certes, le niveau d'absentéisme demeure inférieur à celui de 2022 (4,61 %), mais la part de salariés ayant connu au moins un arrêt de travail progresse : 26,98 % en 2024, contre 26,32 % un an plus tôt. Ces derniers ont enregistré en moyenne 1,83 arrêt dans l'année, pour une durée moyenne stable de 19,85 jours.

Le micro-absentéisme en forte augmentation

Derrière ces chiffres globaux se cache une évolution préoccupante : l'essor du micro-absentéisme. Les arrêts de moins de trois jours ont bondi de 2,24 points, passant de 19,68 % à 21,92 % entre 2023 et 2024. Parallèlement, les arrêts longs se multiplient : ceux de plus de 90 jours représentent désormais 5,13 % du total, en hausse de 0,24 point.

La maladie ordinaire reste de loin le premier motif d'arrêt, avec plus de neuf absences sur dix (90,94 %). Les accidents du travail arrivent loin derrière (4,55 %), suivis des temps partiels thérapeutiques (3,43 %). Si les maladies professionnelles ne pèsent que 0,20 % des arrêts, elles entraînent en moyenne 121,73 jours d'absence, soit près de trois fois plus qu'un accident du travail ou de trajet.

Santé mentale : un enjeu majeur

Les troubles psychologiques s'affirment comme une cause majeure d'absentéisme prolongé. Ils représentent 40 % des dossiers d'arrêts longs suivis par Apicil, devant les troubles musculosquelettiques (un tiers des cas). L'Assurance maladie a d'ailleurs enregistré une explosion de 117 % des maladies professionnelles liées aux troubles psychosociaux entre 2019 et 2023.

Cette réalité touche particulièrement les jeunes actifs : 27 % des 30-39 ans ont été concernés par une dépression ou un burn-out en 2024. Un constat qui a conduit le gouvernement à ériger la santé mentale en grande cause nationale en 2025 et à lancer, fin août, une [charte d'engagement pour la santé mentale au travail](#).

Des inégalités marquées

L'absentéisme frappe de manière inégale. Les ouvriers affichent un taux de 6,54 %, contre 2,36 % pour les cadres. L'âge constitue également un facteur déterminant : les salariés de 60 ans et plus enregistrent un taux de 5,68 %, soit 1,74 fois plus que les moins de 30 ans (3,26 %). Toutefois, seuls 18,66 % des seniors ont eu un arrêt, contre 30,04 % chez les trentenaires, traduisant une concentration des absences sur une minorité.

Les femmes sont plus touchées que les hommes (5,19 % contre 3,60 %), tout comme les salariés à temps partiel (5,01 %) ou ceux ayant plus de dix ans d'ancienneté (5,16 %).

Certains secteurs sont particulièrement exposés. La santé, l'économie sociale et l'éducation culminent à 5,68 %, devant l'industrie et le BTP (4,59 %), ainsi que le commerce et le transport (4,33 %). A l'inverse, les services aux entreprises sont les moins concernés.

Un débat politique sensible

Face à cette progression, l'ex-gouvernement Bayrou avait envisagé de **décaler l'intervention de l'assurance maladie**, aujourd'hui effective à partir du quatrième jour d'arrêt, pour la reporter au septième jour. Les entreprises et leurs assureurs auraient dû prendre le relais. Cette proposition avait suscité un levier de boucliers tant du côté patronal que syndical.

L'ancien Premier ministre avait également dénoncé une **"dérive"** des arrêts maladie, affirmant que 50 % des arrêts de plus de 18 mois ne seraient plus justifiés au moment du contrôle. Reste à savoir si le gouvernement Lecornu reprendra ces propositions dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

"L'absentéisme s'impose comme un défi crucial pour les entreprises, les obligeant à repenser leurs pratiques managériales, leurs modes d'organisation et leurs politiques de prévention", souligne Thomas Perrin, directeur général adjoint services du groupe Apicil. Pour lui, "la qualité de vie et conditions de travail ne peut plus être perçue comme un simple levier RH : elle devient un impératif stratégique".

Anne Bariet

[\[Ressources humaines\] L'actualité actuEL RH : L'absentéisme au travail poursuit sa progression](#)